

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 14 juillet 2014

N° 2014-25

CATÉGORIE : PLACEMENTS

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : **Changements apportés aux taux des frais annuels liés aux fonds Catégorie Plus**

Annonce Nous augmentons les taux des frais annuels liés aux fonds Catégorie Plus de 0,25 % par fonds. Nous appliquerons cette augmentation de taux à compter du 2 janvier 2015. Nous n'apportons aucun changement aux frais de Catégorie Plus 2 pour le moment.

Ce changement est nécessaire afin de remédier aux conséquences du nouveau contexte réglementaire et de la faiblesse soutenue des taux d'intérêt.

Cette augmentation n'a aucune incidence sur les garanties applicables aux prestations des polices. Elle est la dernière augmentation des taux des frais annuels liés aux fonds Catégorie Plus.

Avis à l'intention des clients Un message à l'intention des clients précèdera le glossaire de leur relevé du 30 juin 2014. Nous publierons également une annonce sur notre site le 21 juillet 2014.

Brochure documentaire Aucun changement n'est requis dans la brochure documentaire pour le moment.

Pièces jointes Référez-vous aux détails des frais et au message sur le relevé du client à la page 2.

Compétence **Julie Yoshikuni**, vice-présidente, Produits et Marketing, Placements, Marchés individuels



Changements apportés aux taux des frais annuels liés aux fonds Catégorie Plus :

Fonds de l'Empire Vie	Taux annuels courants des frais liés aux fonds	Taux révisés des frais annuels liés aux fonds
Fonds du marché monétaire	0,50 %	0,75 %
Fonds d'obligations	0,50 %	0,75 %
Fonds de revenu	0,50 %	0,75 %
Fonds équilibré	0,80 %	1,05 %
Fonds équilibré mondial	0,80 %	1,05 %
Fonds de répartition de l'actif	0,80 %	1,05 %
Fonds équilibré Élite	1,00 %	1,25 %
Fonds équilibré de dividendes	1,00 %	1,25 %
Fonds de portefeuille conservateur	0,60 %	0,85 %
Fonds de portefeuille équilibré	0,80 %	1,05 %
Fonds de portefeuille de croissance modérée	0,80 %	1,05 %
Fonds de portefeuille de croissance	1,00 %	1,25 %
Fonds de portefeuille de croissance dynamique	1,00 %	1,25 %

Message à l'intention des clients de Catégorie Plus dans le relevé du 30 juin 2014

Augmentation des frais de Catégorie Plus

Nous augmentons les taux des frais annuels liés aux fonds Catégorie Plus de 0,25 % par fonds. Nous appliquerons cette augmentation le 2 janvier 2015. Ce changement n'a aucune incidence sur les garanties applicables aux prestations de votre police. Pour obtenir plus de détails, nous vous prions de visiter le www.empire.ca ou de communiquer avec votre conseiller financier.